

N°3

Décembre
2013



Commune de Cottens

Informations communales



Budgets 2014

www.cottens-fr.ch

infos utiles

Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale et agence AVS	026 477 93 00
Fax	026 477 93 01
E-mail	admin@cottens-fr.ch
Site	www.cottens-fr.ch
Edilité	026 477 93 03

Heures d'ouverture

Lundi	de 17 h. à 19 h.
Mardi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Mercredi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Jeudi	de 14 h. à 18 h.

En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous au 026 477 93 00.

Ecoles	
Ancien bâtiment	026 477 93 02
Nouveau bâtiment	026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz	026 305 87 55
--	---------------

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)	026 470 21 42
--	---------------

Ludothèque des Schtroumpf	079 488 10 76
------------------------------	---------------

Service des repas à domicile	026 477 93 00
---------------------------------	---------------

Service social de Sarine Ouest	026 477 16 88
-----------------------------------	---------------

Accueil extrascolaire Cottens (AES)	026 477 33 90
--	---------------

FEU	118
-----	-----

Ambulance	144
-----------	-----

Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants.**

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'administration communale



Fermeture du bureau communal

**du jeudi 19 décembre
2013 à 18 h. au lundi
6 janvier 2014 à 17 h.**

Nous vous prions de prendre vos avances pour vos demandes de carte d'identité. La réservation et l'acquisition des cartes CFF doivent se faire impérativement avant ces semaines-là.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

Comme vous avez pu le constater, les projets de fusions soulèvent bien des discussions depuis quelque temps. Le 17 juin dernier, le préfet de la Sarine est venu présenter sa proposition à la population et nous exposer ainsi sa vision de ce plan de fusion.

Aujourd'hui, la conférence des syndics des 10 communes de Sarine Ouest a décidé d'étudier ce plan. En effet, elle estime qu'il est du devoir et de la responsabilité d'un élu communal d'avoir également une vision d'avenir dans la conduite de sa commune.

La première étape de l'étude de ce plan de fusion consiste à élaborer un rapport complet sur les éléments objectifs qui composeront la fusion. Cet état des lieux permettra d'évaluer précisément la faisabilité de ce projet, d'en mesurer les avantages et les inconvénients sur des aspects autres que purement émotionnels.

Le vote consultatif qui s'en suivra permettra à chacun de faire son choix sur des bases concrètes et transparentes. Avoir son avis sur un tel projet est le droit de chacun. C'est pourquoi, il est indispensable que tous les citoyens puissent prendre leurs décisions en toute connaissance de cause et sans préjugé.

Le budget de fonctionnement 2014 est équilibré et présente un bénéfice supérieur à Fr. 9'000.-. Par rapport à celui de l'année précédente, on constate que les premières mesures structurelles mises en place par l'Etat ont déjà des incidences sur le porte-monnaie communal. Cependant, l'inquiétude n'est pas de mise mais le conseil devra faire preuve d'une extrême vigilance afin que la situation reste saine dans le futur.

Côté investissements, l'acquisition d'un silo à sel est devenue prioritaire. En effet, les rigueurs de l'hiver nous imposent d'innombrables sorties sur notre réseau communal. De ce fait, il devient de plus en plus indispensable d'être opérationnel rapidement pour assurer un déneigement performant. Ce silo évitera de nombreuses heures de manutention à nos employés et par conséquent augmentera l'efficacité des interventions.

Je profite de l'occasion pour saluer l'initiative de Messieurs Roland (Tonton) Dubey et Marc-Antoine Sauthier pour la mise en place du «club du jeudi». De nos jours, il est de plus en plus rare que de telles initiatives arrivent à se concrétiser et il convient de les encourager et de les féliciter. J'espère que le succès rencontré jusqu'à maintenant perdurera encore longtemps.

«Des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns». Je souhaite que cette pensée de Jacques Brel vous accompagne tout au long de l'année 2014 que je vous souhaite pleine de bonheur et de santé.

Nicolas Chardonnens, syndic

infos pratiques

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

deux cartes journalières «Flexicard» 2^e classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de **Fr. 35.- par jour et par carte** pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00) ou par courriel (admin@cottens-fr.ch). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour vos voyages ou excursions dans toute la Suisse.

Vente de sapins de Noël

Celle-ci aura lieu **le samedi 14 décembre 2013 à la déchetterie communale**, durant les heures d'ouverture, soit de 10 h. à 11 h. 30 et de 14 h à 16 h.

Il n'est pas nécessaire de passer commande.

L'agenda des sociétés locales

Décembre 2013

Ve	6	Cortège St-Nicolas, Jeunesse
Di	8	Marché de Noël
Di	15	Noël des aînés, Paroisse
Sa	21	Loto Tireurs sportifs

Janvier 2014

Me	1	Loto FC Cottens
Ve	3	Soirée des Rois Choeur mixte
Sa	4	Match aux cartes AMCC
Sa	11	Loto Fanfare les Martinets
Sa-Di	11-12	Sortie AMCC
Sa	18	Matinée de chant Choeur mixte
Sa	25	Loto Gym de Cottens

Février 2014

Sa	1	Soirée annuelle Choeur mixte
Ve	7	Soirée choucroute Théâtre
Sa	8	Loto FC Cottens
Sa	15	Loto Fanfare les Martinets
Ve	21	Assemblée Théâtre
Sa	22	Concert annuel Les Martinets

Mars 2014

Sa	1	Loto AMCC
Ve	14	Fondue Commission scolaire
Sa	15	Loto FC Cottens
Sa	22	Loto Fanfare les Martinets
Sa	29	Concert Choeur mixte

Avril 2014

Me	9	Assemblée annuelle USL
Sa	12	Loto Samaritains
Lu	21	Courses aux oeufs et renards AMCC

Mai 2014

Sa	3	Loto Tireurs sportifs
Sa	10	Loto FC Cottens
Sa	24	Loto Commission scolaire

Juin 2014

Di	8	Pique-nique FC Cottens
Di	8	Course de nuit AMCC
Ve	13	Audition Ecole de musique
Sa	14	Loto Choeur mixte
Di	29	Pique-nique Gym

Juillet 2014

Di	6	Course de jour AMCC
----	---	---------------------

Août 2014

Ve	15	Tounoi Séniors FC Cottens
Sa	23	Loto Fanfare les Martinets
Je	28	Assemblée Choeur mixte



Commune de Cottens

Assemblée communale du 17 décembre 2013 à 20h., à la salle paroissiale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2013** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales)

2. **Budgets 2014**
 - 2.1. **Budget communal de fonctionnement**
Rapport de la Commission financière
Vote final du budget communal de fonctionnement

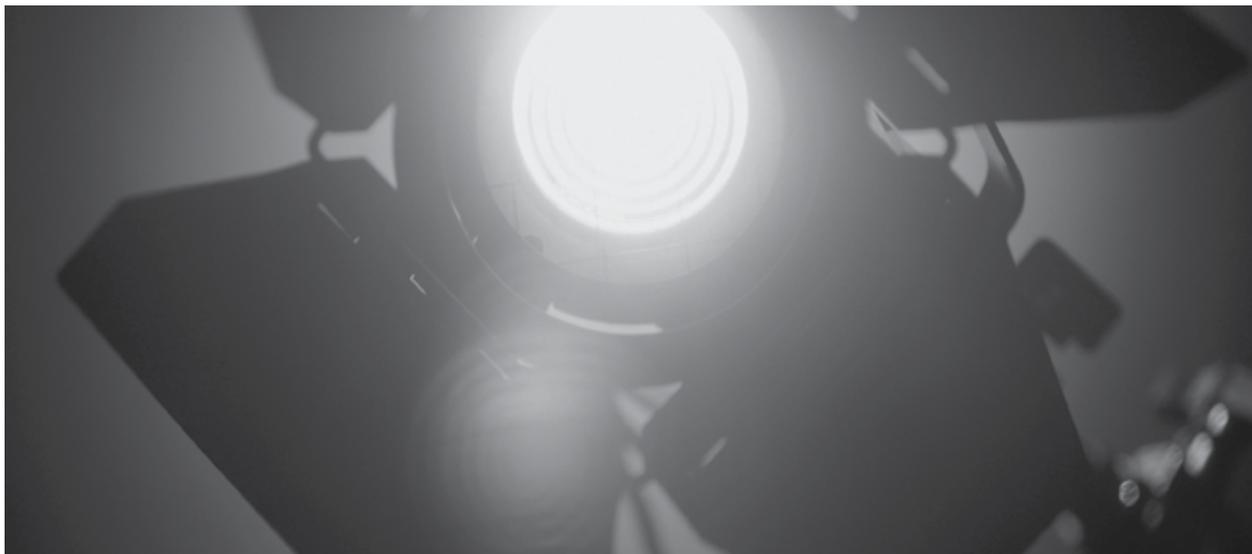
 - 2.2. **Budget communal des investissements**
 - 2.2.1. **Crédit d'étude pour la route d'Autigny** Fr. 20'000.—
Rapport de la Commission financière
Vote
 - 2.2.2. **Achat d'un silo à sel** Fr. 110'000.—
Rapport de la Commission financière
Vote
 - 2.2.3. **Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)** Fr. 60'000.—
Rapport de la Commission financière
Vote

3. **Adoption du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux**
(le règlement ne sera pas lu. Il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales)

4. **Adoption de l'avenant au règlement communal relatif à la distribution d'eau potable** (cet avenant ne sera pas lu. Il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales)

5. **Divers**

Le Conseil communal



Pour que *talent et passion* mènent au succès.

Tant que le feu sacré et la perfection n'auront pas engendré l'exceptionnel.

Tant que la notoriété n'aura pas suscité l'enthousiasme.

Vivez de grands événements culturels partout en Suisse à l'occasion de manifestations soutenues par UBS.

Tant que vous ne serez pas convaincu de notre engagement sur la durée.

**UBS dans votre canton :
Fribourg, Marly, Bulle, Romont,
Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac,
Murten, Düdingen, Flamatt, Kerzers.**

Nous n'aurons pas de répit



Développement des objets du tractanda

2. Budgets 2014

2.1. Budget de fonctionnement

Le Conseil communal s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir le budget 2014 de notre commune. Les dépenses ainsi que les recettes ont été estimées consciencieusement en mesurant leurs impacts sur la vie communale.

Nos prévisions financières subissent les mesures d'économies cantonales. En effet, les charges payées au canton augmentent globalement de 5,8%, soit de Fr. 137'734.- par rapport au budget 2013. En voici quelques exemples: la participation aux dépenses cantonales pour l'école enfantine est supérieure de Fr. 16'764.-, l'excédent de dépenses pour les comptes concernant la santé est de Fr. 49'196.- et de Fr. 38'129.- pour les rubriques en relation avec le social.

L'accueil extra-scolaire: les dépenses augmentent de Fr. 8'890.- à ce poste. Deux animatrices ont suivi une formation au début de l'année, ce qui justifie une adaptation de leur salaire. Suite à l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2012/2013, la fréquentation a légèrement baissé.

Pour l'entretien et la rénovation des bâtiments: un montant de Fr. 85'000.- est prévu pour l'entretien de l'école et de la halle de gym. Il est proposé d'installer une cloison d'une valeur de Fr. 8'500.- dans le hall d'entrée supérieur qui permettra de créer un espace indépendant pour les devoirs surveillés. De plus, nous allons refaire l'éclairage extérieur, les lampadaires actuels sont en mauvais état, vétustes et le matériel pour les entretenir n'est plus disponible. Ces travaux sont estimés à Fr. 40'000.-. Le talus se situant entre l'école et la place rouge fera l'objet d'un lifting. Les buissons seront remplacés par une clôture côté salle de gym et le sol de la surface sera réaménagé. Cet entretien nous coûtera Fr. 26'000.-. Le reste est composé de divers petits entretiens.

Entretien des routes: le pont en face de l'ancien café, qui enjambe les voies de chemin de fer, date de la fin des années cinquante. Il fut construit à la même époque que la route cantonale qui avait pour but d'éviter le centre du village.

Depuis cette date, la route du Centre est devenue communale et le pont a été rétrocédé à la commune par la même occasion.

Depuis quelques années déjà, l'ouvrage montre des signes de fatigue. Les bordures du trottoir sont en train de se désolidariser et les joints de dilatation se sont ouverts, d'où une infiltration des eaux superficielles qui ont mis à mal la structure de l'ouvrage. Le sel de déverglaçage a également contribué à l'accélération de sa dégradation.

En août dernier, un renforcement métallique a dû être posé en urgence afin de renforcer et de sécuriser l'ouvrage.

Aujourd'hui, le Conseil communal se devait de faire un diagnostic complet et précis de l'état de l'édifice. C'est pourquoi, il a commandé une étude devisée à Fr. 35'000.--.

Ce rapport fournira un état des lieux détaillé du pont actuel et permettra de se pencher sur l'avenir de cet ouvrage, autant pour sa réfection que pour son utilisation future, étant donné qu'il s'agit d'un passage clé de la liaison entre le haut et le bas du village.

Sur la route cantonale, il est prévu d'installer un îlot-refuge pour le passage piétons à la hauteur du chemin de la Quenoille. En effet, de nombreux citoyens ont sollicité le Conseil communal afin de sécuriser l'endroit avec, par exemple, l'installation de feux. A notre grand regret, le Service des ponts et chaussées a refusé cette requête étant donné que le nombre de piétons utilisant chaque jour ce passage était inférieur aux normes en vigueur. De ce fait, l'installation d'un tel équipement ne peut se justifier.

Les travaux de cet îlot sont devisés à Fr. 31'000.--. Les promoteurs du centre commercial et des immeubles prendront à leur

NEW MAZDA 3

VOTRE UNIQUE CONCESSIONNAIRE
MAZDA ET NISSAN POUR LA RÉGION FRIBOURGEOISE



www.garagelacilla.ch



Rte du Bois 1 - 1753 Matrion - +41 26 409 70 80



FROMAGERIE DE COTTENS

Famille Descloux-Jaquet



Rte du Centre 19
1741 Cottens
Tél. 026 477 32 33
Fax 026 477 32 65
E-mail: do.descloux@bluewin.ch

charge la moitié de ce montant. Le Conseil communal les remercie pour leur collaboration et leur compréhension.

Approvisionnement en eau, épuration, ordures ménagères: pour ces trois groupes de comptes, les charges et les recettes sont stables par rapport au budget 2013. Les dépenses sont couvertes à plus de 98% par les taxes encaissées.

Finances et impôts: pour l'élaboration du budget, le Conseil communal a tenu compte d'une augmentation de 6 % par rapport à 2011 recommandée par le Service cantonal des contributions et a ajouté 10 nouveaux contribuables. Vu le nombre et l'importance des transactions immobilières, les impôts sur les gains immobiliers ont été majorés de Fr. 50'000.-.

Conclusion: malgré les reports de charges du canton aux communes, notre budget boucle avec un excédent de recette de Fr. 9'044.-. Le Conseil communal a pour objectif, comme à l'accoutumée, de vous présenter un budget équilibré. Le plan financier se basant sur les comptes 2013 vous sera exposé à l'assemblée du printemps.

2.2. Budget des investissements

2.2.1 Crédit d'étude pour la route d'Autigny

Voici maintenant plusieurs années que ce projet figure au plan financier de notre commune. Le Conseil communal aimerait procéder de la même manière que pour la route du Centre, soit que l'assemblée vote le crédit d'étude et une année plus tard, elle se prononce sur le projet. Un montant de Fr. 20'000.- permettra au bureau d'ingénieur d'élaborer et de chiffrer ce projet.

2.2.2 Achat d'un silo à sel

Le territoire communal comprend un réseau routier communal d'environ 30 km dont le déneigement et le salage sont assurés par nos employés communaux (1,6 équivalent plein temps).

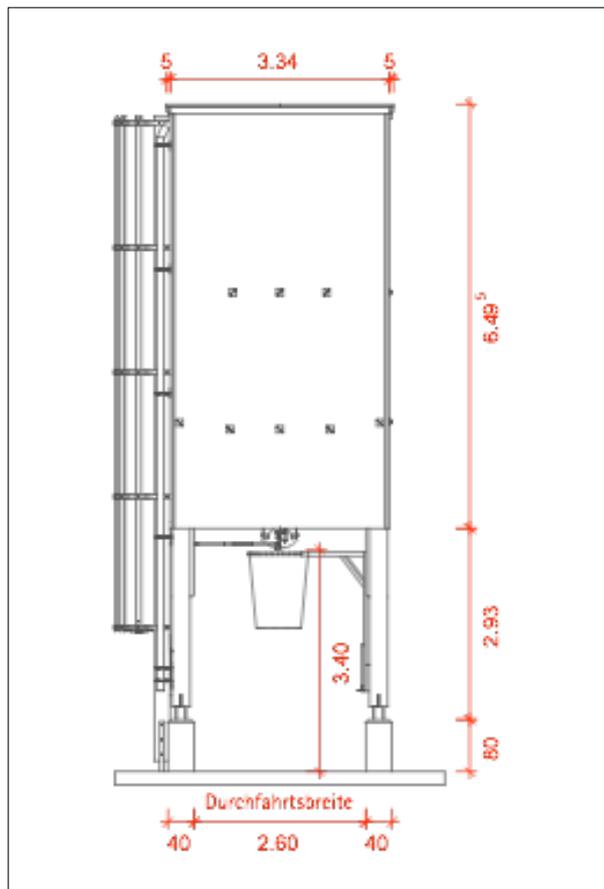
Pour ce faire, notre service de voirie dispose d'un camion équipé d'une saleuse (3 tonnes de capacité) et d'un petit véhicule utilisé principalement pour les trottoirs.

Actuellement, le sel est commandé sous la forme de sac de 50 kg et de 25 kg et de «big bags» de 1000 kg. Il est stocké en partie dans les locaux de l'ancienne école, dans l'abri à girafe de la déchetterie (maximum 3 tonnes) ainsi que dans le local de voirie (maximum 10 tonnes).

Cette situation implique de nombreux déplacements et une manutention pénible qui ont pour conséquence des influences sur l'efficacité des interventions de déneigement.

Le stock de sel est géré par nos employés communaux. Lors de chaque intervention, le sel est déversé dans les saleuses manuellement. Il faut compter environ 30 minutes de remplissage pour le camion et 15 minutes pour le petit véhicule. De plus, il faut prendre en compte les nombreux allés et retours pour transférer les sacs de l'ancienne école à la déchetterie.

Pour la saison hivernale 2012/2013, cette manutention a été estimée à 115 heures.



- Plus de sacs en plastique à éliminer (340 sacs de 50 kg et 60 big bags par année), représentant passablement de déchet.
- Au vu de la capacité du modèle proposé (60 tonnes), nous espérons pouvoir passer l'hiver avec un seul remplissage. La maîtrise des quantités à utiliser par sortie est beaucoup plus précise avec un silo à sel.

L'emplacement pour l'implantation du silo est prévu sur le domaine public, exploité par la commune (entre le bâtiment de la voirie et le dégrilleur). Selon notre règlement communal de l'aménagement, il est possible de le construire à cet endroit moyennant une dérogation pour la hauteur. Ce projet fera obligatoirement l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Le coût du silo (fabrication suisse), se monte à Fr. 71'500.-. A cela, il convient encore d'ajouter environ Fr. 30'000.- pour les travaux de gros œuvre (fondation) et un montant de Fr. 8'500.- pour les autres frais annexes (raccordement électrique, frais administratifs, etc.).

Aujourd'hui, afin d'optimiser ces opérations de déneigement, le Conseil communal vous propose l'acquisition d'un silo pour le stockage du sel offrant les avantages suivants :

- Achat de sel en vrac, livré directement sur le site en été afin de bénéficier d'un tarif préférentiel, ce qui influencera grandement nos dépenses. En effet, le sel en vrac revient à environ Fr. 17.- les 100 kg (y compris la livraison) contre Fr. 34.- les 100 kg pour le sel conditionné en sac. Une économie moyenne d'environ Fr. 13'000.- par année est envisageable.
- Diminution du temps de chargement et meilleure réactivité pour l'engagement des saieuses (20 interventions en moyenne par saison). En effet, pour charger la quantité désirée au moyen du silo, 5 minutes suffiront. Une économie de temps et donc d'argent est à prévoir.

Cet investissement se ferait sans avoir recours à l'emprunt.

Ainsi, le Conseil communal vous propose d'accepter un investissement de Fr. 110'000.- pour l'implantation d'un silo de stockage.

2.2.3. Investissement pour la finalisation du PGEE (plan général d'évacuation des eaux)

Conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), l'objectif d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est de garantir dans les communes et les associations intercommunales pour l'épuration une protection efficace des eaux et une évacuation adéquate des eaux en provenance des zones habitées. Il est concrétisé en particulier par un concept d'évacuation des eaux qui impose une série de mesures que la commune doit réaliser au niveau de ses infrastructures publiques (équipement de base) et que les particuliers doivent respecter pour l'évacuation des eaux de leurs biens-fonds (équipement de détail). En fonction du développement de la zone habitée, cette planification doit régulièrement être mise à jour.

Lors de l'élaboration d'un PGEE, un nombre important d'informations et de résultats sont obtenus comme:

- un cadastre des canalisations
- état des cours d'eau. (pour la commune, le ruisseau de Cottens)
- état des canalisations
- état de l'infiltration
- état des immeubles hors zone
- état des zones de danger
- débit d'eaux usées
- examen préliminaire sur le traitement et la gestion des données
- concept d'évacuation des eaux.

Toutes ces données nous sont nécessaires:

- Pour l'établissement de la clé de répartition des frais de l'AEGN (Association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue).
- Pour définir la longueur et la valeur de nos collecteurs dans le cadre du nouveau plan comptable du Service des communes de l'Etat.
- Pour la calcul de la taxe proportionnelle sur l'épuration.
- Pour mieux connaître les frais d'entretien et de renouvellement des collecteurs et ouvrages.

Selon l'art. 12 de la loi cantonale sur les eaux, alinéa 1, chaque commune établit pour son territoire un plan général d'évacuation des eaux (art. 5 OEaux) en conformité avec le plan directeur de bassin versant. Elle veille à ce qu'il soit coordonné avec le plan d'aménagement local.

Conformément à l'article 5 OEaux (ordonnance fédérale sur la protection des eaux), le PGEE doit être adapté «en fonction du développement des zones habitées». Le PGEE est en particulier à adapter lors de la révision du plan d'aménagement local (PAL).

En date du 12 janvier 2009, nous avons reçu le résultat, après analyse du dossier par le service de l'environnement, de l'examen préalable de notre PGEE. Il y avait toute une liste de remarques et de déterminations que nous devions élaborer et mettre en place afin que notre PGEE soit accepté par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

C'est pour cette raison et pour être en conformité avec la loi que nous avons demandé des offres à des bureaux d'ingénieurs spécialisés dans ce domaine. Le montant de cet investissement se monte à Fr. 60'000.--.

Le Conseil communal vous recommande l'acceptation de l'investissement proposé.

3. Adoption du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LATeC) du 1^{er} janvier 2010 et de la loi sur les eaux (LCEaux) du 1^{er} janvier 2011, les communes du canton ont l'obligation dans les 3 ans de modifier les articles concernant les taxes de raccordement de leur règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Pour les constructions, les indices d'utilisation du sol ont été modifiés. Par exemple, pour une zone de faible densité (zone villa) l'indice actuel de 0,35 passe à un indice brut d'utilisation du sol (IBUS) de 0,50. Cela a un impact important sur les taxes de raccordement à encaisser. Afin de garantir que la commune reçoive les mêmes montants qu'avant la modification de la loi, nous avons dû procéder à une modification de cette taxe.

Le Conseil communal a profité de cette opportunité pour remettre son règlement à jour car sa dernière version datait d'octobre 2009. Voici un aperçu des principales modifications:

Art. 8 Conditions de raccordement

⁴ Lorsqu'une conduite du réseau communal existante doit être déplacée pour de justes motifs, les frais en résultant seront répartis à parts égales entre la commune et le propriétaire.

Art. 23 Taxes de raccordement

² La taxe est fixée à Fr. 22.- par m² de surface prise en compte pour le calcul de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) mais au minimum en application des critères suivants:

a) la taxe forfaitaire minimum est calculée avec un indice brut d'utilisation du sol (IBUS) de 0,50 correspondant à la zone résidentielle de faible densité. L'application d'un indice légalisé inférieur est réservée.

Art. 24 Taxe préférentielle

a) la commune perçoit une taxe préférentielle par acompte jusqu'à 50% de la taxe de raccordement (art. 23 al. 2) dès l'entrée en vigueur du présent règlement et du déblocage par la commune de la zone à construire selon l'art. 7 du règlement communal d'urbanisme et le solde à la délivrance du permis de construire.

b) est déduit de la taxe de raccordement le montant de la taxe préférentielle effectivement perçue.

Art. 27 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les taxes figurant dans le présent règlement s'entendent hors TVA. En cas d'assujettissement de la commune à la TVA, cette dernière est perçue, pour les prestations imposables, en sus des montants indiqués dans le présent règlement.

Art. 28 Délégation de compétence

Pour les dispositions du présent chapitre qui mentionnent une limite maximum pour les taxes, le Conseil communal en fixe le montant dans une fiche des tarifs.

Ce nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux est à disposition pour consultation à l'administration communale ou alors sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales.

Dimanche

8

DECEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

10h-17h

COTTENS

Salle polyvalente

Artisans - créateurs

Animations

Démonstrations

Convivialité

Ambiance familiale

Restauration chaude



Ecole de La Clé Cottens

Merci de votre soutien !



FANFARE PAROISSIALE
"LES MARTINETS"
1741 COTTENS

www.martinets-cottens.ch

Chères citoyennes, chers citoyens,

Lors de notre assemblée extraordinaire du 21 mai 2013, la fanfare Les Martinets a fait le choix de reprendre son indépendance musicale. En effet, après trois belles années de collaboration avec la fanfare l'Harmonie de la Brillaz nous avons décidé de revenir indépendant pour assurer l'avenir de notre société. Cependant, nous allons poursuivre la collaboration pour le Giron de musique à Autigny où nous défilerons ensemble au concours de marche ainsi qu'au cortège.

Durant l'été, le président de la commission de musique et ses membres ont fait un travail remarquable pour le recrutement de nouveaux musiciens. Actuellement, notre société compte dans ses rangs 29 membres. Pour maintenir un bon état d'esprit dans notre société, la commission de musique et le comité misent sur un véritable esprit de camaraderie et surtout une amitié sincère pour les belles années à venir.

Cette année nous n'égaierons pas le temps de l'Avent, par contre dans le courant du mois de juin nous défilerons dans quelques quartiers pour que les gens découvrent notre belle société et qu'ils aient envie d'y faire partie ou tout simplement de la soutenir.

Nous avons également avancé la date de notre concert annuel : celui-ci est fixé le samedi 22 février 2014 à 20 h.

Les personnes intéressées à rejoindre nos rangs peuvent prendre contact avec Philippe Nicolet au 079/ 623.40.55 ou Christel Piller au 076/588.35.07.

Nous vous rappelons également que nos classes d'écoles de musique sont ouvertes pour tous les enfants dès l'âge de 5 ans. Des professeurs motivés assurent un enseignement de qualité. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Mr. David Jaquier au 079/ 381.77.09.

Avec mes salutations amicales

Christel Piller
Présidente de la fanfare paroissiale
Les Martinets

Cours de baby-sitting Croix-Rouge 2014



Les jeunes filles et jeunes gens, à partir de 14 ans, qui sont intéressés à suivre un cours de baby-sitting de la Croix-Rouge, peuvent se renseigner et s'inscrire auprès de notre secrétariat:

par téléphone 026 347 39 58
par courriel service.sante@croix-rouge-fr.ch

Lieux, dates et horaires des cours

Fribourg, Rue G.-Techtermann 2 (près de la Clinique Générale Ste-Anne):

Les samedis 25 janvier et 1 ^{er} février 2014	de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Les samedis 22 février et 1 ^{er} mars 2014	de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Les samedis 29 mars et 5 avril 2014	de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Les samedis 3 et 10 mai 2014	de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Baby-sitting pour jeunes gens au pair: Fribourg Rue G.-Techtermann 2:

Les samedis 10, 17 et 24 mai 2014 de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 (sous réserves de modification) - 15 heures de cours - prix CHF 200.--

Romont, CO de la Glâne, Rte d'Arrufens 17:

Les samedis 10 et 17 mai 2014 de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

Les participants reçoivent une attestation Croix-Rouge suisse et peuvent ensuite s'inscrire sur la liste officielle du service de baby-sitting de la Croix-Rouge fribourgeoise. Le prix du cours est de Fr. 150.--.



Association Lire et Ecrire



COURS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées

Ces cours s'adressent aux personnes :

- qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

D'autres cours intensifs sont réservés aux personnes :

- qui parlent déjà le français
- qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Combien ? CHF 50.-/mois, participation personnelle (ou arrangement). Les cours peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux...

Renseignements et inscription par téléphone au 026 422 32 62

Association Lire et Ecrire

Email: fribourg@lire-et-ecrire.ch

Case postale 915

Internet: www.lire-et-ecrire.ch

1701 Fribourg

Les infos des dicastères

○ Fête villageoise

Le 7 septembre dernier a été le théâtre de la fête villageoise mise en place pour marquer la fin des travaux de la route du Centre et permettre aux sociétés locales de se présenter à la population.

Cette journée a été couronnée de succès. Il convient tout d'abord de relever le travail des sociétés locales qui ont fait preuve d'un esprit créatif et imaginatif pour mettre sur pied leur stand.

La participation de la population a déjoué tous les pronostics; l'immense succès rencontré pour le concours de moutarde de Bénichon a démontré une fois de plus que les traditions ne sont pas oubliées et suscitent encore un réel engouement.

La joie des participants ainsi que les nombreux messages sympathiques entendus à cette occasion démontrent que la population est demandeuse et toujours partante pour des manifestations qui contribuent à l'animation du village.

Enfin, l'engagement de tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête mérite un grand coup de chapeau. Bien que l'organisation de telles manifestations demande toujours plus d'exigences et de contraintes, il est réconfortant de constater que lorsqu'il faut donner un coup de main, le Cottensois sait se retrousser les manches!

Pour conclure, malgré une météo aussi incertaine que taquine, le résultat financier est positif et la somme de Fr. 3'000.— sera répartie entre les dix sociétés participantes. Tout cela reste cependant anecdotique en comparaison avec le plaisir, la convivialité et la bonne humeur rencontrés pour l'occasion!

○ Commission d'animation villageoise

Notre village a la chance de compter sur ses sociétés locales pour assurer différentes animations (spectacles, concerts ou autres) tout au long de l'année.

Pour maintenir un village vivant et attractif, le Conseil communal propose de mettre sur pied une commission chargée de l'animation du village.

C'est pourquoi, si vous avez des idées et envie de vous investir pour que votre village fasse preuve d'encore plus de dynamisme et d'audace, n'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt au 026 477 93 00.

○ Baby-sitting

Des parents sollicitent parfois l'administration communale lorsqu'ils sont à la recherche de personnes assumant du baby-sitting.

La Croix-Rouge fribourgeoise met en place des cours de baby-sitting pour les jeunes à partir de 14 ans qui seraient intéressés par cette formation, (voir annonce ci-contre). Le prix du cours se monte à Fr. 150.-- et sur présentation de votre attestation à l'administration communale, la commune vous rembourse la somme de Fr. 100.--.

Actuellement, une seule personne dans la commune a suivi cette formation et est ainsi disposée à assurer ce service de baby-sitting: Céline Roch, tél. 079 901 64 12.

La Bibliothèque Régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants de la commune selon l'horaire suivant:

Mardi	15h00 – 18h00
Mercredi	15h00 – 18h00
Judi	18h00 – 20h00
Vendredi	15h00 – 18h00
Samedi	10h00 – 12h00

Abonnement

Enfants d'âge préscolaire et école enfantine: Gratuit

Enfants / jeunes jusqu'à 18 ans: 10.-

Adultes: 30.-

Dès le mois de septembre, la bibliothèque propose pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 15h00



2013 – 2014

4 septembre

6 novembre

5 février

7 mai

2 octobre

4 décembre

2 avril

4 juin

Bibliothèque Régionale d'Avry – Rte de Matran 24 – CO Sarine ouest – 1754 Avry-sur-Matran
026 470 21 42 – biblioavry@bluewin.ch – <http://bra.avry.ch>

Fermeture de la déchetterie

- **La déchetterie sera fermée les mercredis 25 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2014.**
- **La déchetterie sera fermée tous les mercredis des mois de janvier et février 2014.**

Merci de votre compréhension.

Horaire de la déchetterie

HIVER

(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Mercredi de 17 h. à 18 h.

Samedi de 10 h. à 11 h. 30
de 14 h. à 16 h.

ÉTÉ

(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Mercredi de 17 h. à 19 h.

Samedi de 10 h. à 11 h. 30
de 14 h. à 17 h.

○ **La révision générale du PAL (plan d'aménagement local)**

Après six ans de travail et aussi de très longs mois voir d'années d'attente, notre PAL a été approuvé partiellement par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Sur demande du service de l'environnement, cette approbation est soumise à la condition que des études acoustiques soient effectuées dans certains secteurs. Celles-ci, financées par les propriétaires concernés, ont été réalisées durant le mois d'octobre et transmises à la DAEC pour approbation.

Quelques modifications demandées par la DAEC concernant certains articles du RCU (règlement communal d'urbanisme) et du design des plans devront encore être remis à l'enquête publique au début de l'année prochaine.

○ **Informations relatives à l'octroi de subsides pour la caisse maladie dès le 1^{er} janvier 2014**

1. Jusqu'à présent la demande s'effectuait au bureau communal. Dès le 1^{er} janvier 2014, la demande sera déposée à la caisse cantonale de compensation à Givisiez.
2. Les subsides seront accordés uniquement avec effet au premier du mois dans lequel la demande a été déposée, alors qu'aujourd'hui l'effet était rétroactif au 1^{er} janvier. Le dernier délai pour le dépôt reste inchangé, soit le 31 août.
3. Le droit des bénéficiaires d'un subside jusqu'au 31.12.2013 sera examiné d'office par la caisse cantonale de compensation sur la base du dernier avis de taxation disponible au 1^{er} janvier 2014 (donc pour la plupart 2012, sinon 2011).

○ **Félicitations à...**

... la troupe de théâtre La Clef des champs qui a fêté ses 30 ans les 22 et 23 novembre derniers avec un spectacle qui a enchanté et conquis le nombreux public.

... à TERENCE Risse, pour son double titre de champion suisse junior de course d'orientation en moyenne et longue distance.

○ **Désaffectation de la STEP**

A plusieurs reprises, dans le bulletin d'informations communales, nous vous avons informés sur la situation de la désaffectation de la STEP.

Il y a deux ans, le service de l'environnement (SEn) nous a imposé une investigation technique avec la pose de piézomètres jusqu'à 7 mètres de profondeur au maximum, afin de déterminer s'il y avait atteinte aux eaux souterraines et de surfaces à proximité du ruisseau. Les premières analyses ont démontré une teneur en ammonium très élevée. Les analyses suivantes, effectuées tous les 3 mois dans les eaux souterraines, ont démontré qu'une dilution se faisait de façon naturelle. Les eaux du ruisseau ne sont pas touchées et sont exemptes d'ammonium.

La diminution du taux d'ammonium est de 40 à 90 % selon l'endroit du prélèvement d'eau lors des analyses. Cette diminution n'est pas aussi rapide que nous l'espérions et de ce fait, les conséquences sont importantes pour la commune. En l'état, il nous est interdit de remblayer les bassins et devons attendre que les analyses de terre et d'eaux souterraines soient en conformité avec les exigences de l'ordonnance fédérale sur les sites pollués.

Ces mesures de surveillance vont donc continuer tous les 3 mois jusqu'en 2015. A partir de cette date, le Conseil communal et le SEn devront discuter des dispositions à prendre afin d'assainir le site.

○ Production d'énergie des panneaux photovoltaïques de l'école

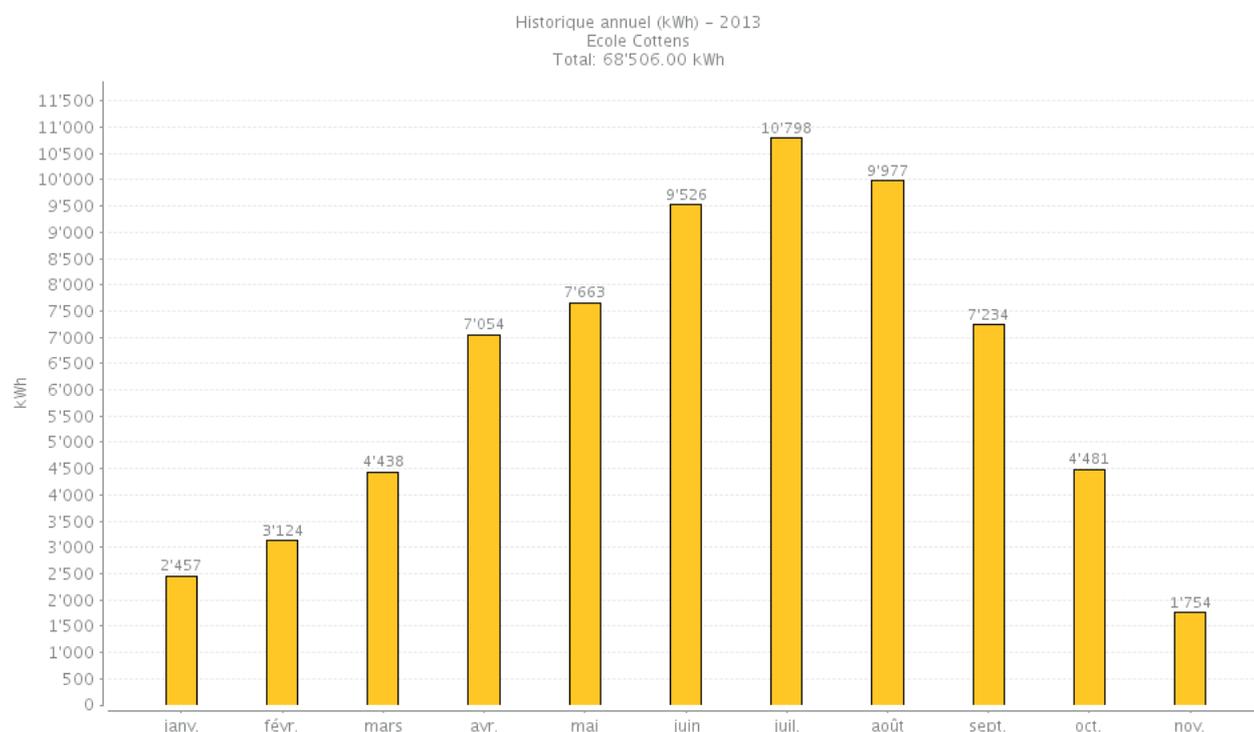
C'est au début octobre 2012 que notre installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école et de la halle de gym a été mise en fonction. Après environ une année de fonctionnement, on peut être très satisfait de la production qui est nettement au-dessus des prévisions.

En effet, d'octobre 2012 à octobre 2013, les panneaux solaires ont fourni 70'547 KWh soit 20 % de plus que les prévisions de notre fournisseur Groupe E Connect SA.

Cela représente, à Fr. 0,42 le KWh, une recette de Fr. 29'629.-.

Il s'agit donc d'une excellente nouvelle pour les finances de la commune et une contribution au développement des énergies alternatives après la décision du Conseil fédéral d'abandonner le nucléaire.

Ci-dessous, voici un graphique qui vous indique la production pour cette année en KWh par mois.



○ Déménagement du Service social de Sarine Ouest

Dès le 1^{er} septembre 2013, le Service social de Sarine Ouest (SSSO), qui regroupe 11 communes, a pris ses nouveaux quartiers à Rosé. En effet, l'assemblée des délégués de 2012 a décidé d'engager en juin 2013 à 50 %, M. Fribolet en qualité d'assistant social pour faire face à l'augmentation importante de la charge de travail. Les locaux de Neyruz devenaient de fait trop exigus et mal adaptés aux exigences d'aujourd'hui.

Plusieurs options ont été étudiées et l'assemblée des délégués a saisi cette opportunité pour répondre à quelques interrogations. En effet, les délégués des communes souhaitaient le rapprochement géographique du service des curatelles et du service social afin d'optimiser certaines synergies. De plus, le service des curatelles ne répondait pas aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Nous avons eu la chance de louer une surface brute jouxtant les locaux du

service des curatelles, aménageable selon les besoins spécifiques du service. Les travaux réalisés permettent maintenant de mettre à disposition de nos collaborateurs une infrastructure spacieuse et sécurisée.

Désormais, les deux services disposent en commun d'une salle de conférence, d'un bureau et d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. N'oublions pas un des objectifs prioritaires qui est d'accueillir dignement les assistés en leur garantissant la confidentialité de leurs entretiens. Nous profitons de l'article pour vous informer de la composition de l'équipe de SSSO constituée par un assistant social responsable du service à 80 %, d'un assistant social à 50 %, d'une secrétaire-comptable à 30 % et d'une secrétaire à 40 %.

Les nouveaux locaux, proches de la gare, se trouvent à la route de Rosé 49, 1754 Rosé, tél. 026 477 16 88.

○ Qualité de l'eau

	<i>Paramètre</i>	<i>Résultat</i>	<i>Unité</i>	<i>Val. Tolérance</i>	<i>Val. limite</i>
Chimie	Couleur	Incolore			Incolore
	Turbidité	0.08	UT/F	Max. 1.00	
	Conductivité	513	µS/cm		
	Dureté totale	29.7	fH		
	Dureté totale	2.97	mmol/l		
	Ammonium	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrite	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrate	7	mg/l	Max. 40	
Micro-biologie	Germes aérobies mésophiles	0	UCF/ml	Max. 300	
	Escherichia coli	0	UCF/100 ml	Max. 0	

www.dupli.ch

duplirex

VOS PAPETERIES

© www.raa.ch

1630 BULLE

Grand-Rue 20
Tél. 026 912 11 66
Fax 026 912 21 63
bulle@dupli.ch

1762 GIVISIEZ

Rte André-Piller 2
Tél. 026 460 20 30
Fax 026 460 20 31
givisiez@dupli.ch

3280 MURTEN

Bahnhofstrasse 8
Tél. 026 670 10 70
Fax 026 670 31 77
murten@dupli.ch

3186 DUEDINGEN

Hauptstrasse 17
Tél. 026 493 33 55
Fax 026 493 37 22
duedingen@dupli.ch

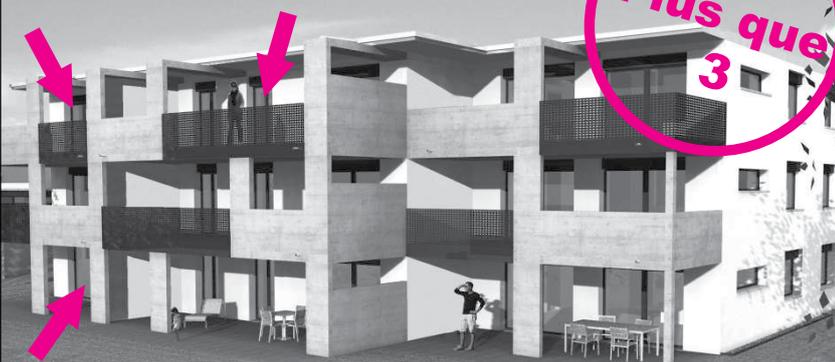


COTTENS Rte de Fribourg 48

Les Résidences «Belmont»

Attention ce sont les derniers !!

079 947 39 40



A vendre appartements d'exception. Ils offrent une splendide vue sur les Préalpes. Situés à proximité de toutes commodités, ces biens sauront vous charmer.



des ailes pour vous...



026 408 95 68
GERANCES-GIROUD.CH



ATTENTION!

La période des Fêtes est propice aux cambriolages.

Soyez vigilants !

Si vous êtes témoin d'une situation douteuse, n'hésitez pas:

appelez le 117

Etre actif dans la convivialité tous les jeudis

Après l'envoi d'un tout ménage sur le thème de bouger et rester en forme dans la convivialité, voici un aperçu du type d'activités proposées: marche en plaine, randonnée en montagne, balade dans le vignoble avec visite de cave, sortie à vélo, journée de ski, balade en raquettes, visite culturelle de villes et sites historiques, etc.

Tous les retraités(ées), préretraités(ées) et personnes libres le jeudi durant une journée ou demi-journée sont cordialement invités à venir rejoindre la vingtaine de personnes qui ont déjà participé à une ou plusieurs de ces sorties.

Lieu de rendez-vous: place de parc devant l'ancien café

Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée sur le programme ci-dessous.

Le programme figure sur le site internet de la commune et est affiché au pilier public ainsi qu'au centre commercial. Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques surtout en hiver.



Programme des sorties 2013 - 2014

Jour	Date	Rendez-vous	Lieu	Durée	Heure départ	Heure retour
Jeudi	05.12.2013	Ancien Café	Marly - Villarsel-s-Marly - Stersmühle - Marly	2,0 à 2,5 h	8.30	12.00
jeudi	12.12.2013	Ancien Café	Visite du pont de la Poya + éventuellement Basse-ville; exceptionnellement sur inscription au 079 542 62 60	1,5 à 2,0 h	8.00	12.00
Jeudi	19.12.2013	Ancien Café	La Berra en raquettes à neige	2,5 h	8.30	12.00
Jeudi	26.12.2013		Pas de sortie			
Jeudi	02.01.2014		Pas de sortie			
Jeudi	09.01.2014	Ancien Café	Ependes - Arconciel bois d'Amont	1,5 à 2,0 h	8.30	12.00
Jeudi	16.01.2014	Ancien Café	Grolley - Chandon - Retour	2,5 à 3,0 h	8.30	12.00
Jeudi	23.01.2014	Ancien Café	Sortie en Raquettes (La Chia ou les Paccots)	2,0 h	8.00	12.00
Jeudi	30.01.2014	Ancien Café	Neyruz - Rosé - Matran - Neyruz	2,0 à 2,5 h	8.30	12.00
Jeudi	06.02.2014	Ancien Café	Hauterive - La Tuffière	1,5 à 2,0 h	8.30	12.00

SOS DETTES.CH

Règlement de vos dettes avec une mensualité calculée au plus près de vos possibilités financières

Rachat de vos actes de défaut de biens au meilleur prix

Traitement des déclarations d'impôts VD/VS/FR/GE/NE

Conseils et accompagnement efficaces assurés

Une expérience de plus de 30 ans 100% à votre service

026 929 02 00

Pass. Blancherie 2 - 1530 Payerne
www.gestifin.ch

026 929 02 07

1741 Cottens
www.rofigest.ch

in good company



**Nous vous
accompagnons**



Dominique Magnin
Diplôme fédéral en assurances
Conseiller en fonds de placement
Route de la Goille 58, 1741 Cottens

Mobile 079 687 87 71
dominique.magnin@baloise.ch

www.baloise.ch

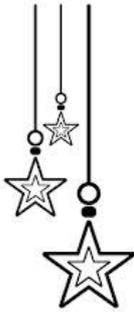


Paroisse de Cottens

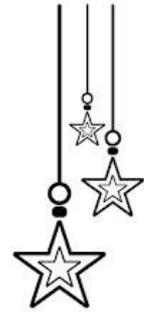


Commune de Cottens

Noël des aînés



Dimanche 15 décembre 2013
Salle paroissiale, sous l'église
Cottens



Sont très cordialement invitées à l'apéritif et au repas
toutes les personnes au bénéfice de l'AVS.

Au programme :

dès 11h15: apéritif ★ 12h00 : repas ★ 15h00: animation

La société de musique "les Martinets" et les enfants de l'école
animeront la fin de l'après-midi.



Cet avis tient lieu d'invitation. Toutefois, pour faciliter la tâche des organisateurs,
veuillez-vous inscrire jusqu'au 9 décembre 2013 auprès
de Mme Sarah Sateur au 026 411 43 59 ou 077 404 14 02 ou par e-mail
sateur.sarah@bluewin.ch

Tous les villageois sont cordialement invités
à nous rejoindre dès 15h00

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons d'ores et déjà
un joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année.

Le conseil de paroisse et le conseil communal



Seniors, voici votre programme hivernal!

Pour la curiosité : VISITE HC FRIBOURG-GOTTERON, le jeudi 16 janvier 2014

Pour le grand air :

SEMAINE SKI DE FOND DU 06.01. AU 11.01.2014

SKI DE FOND dès le 16.01.2014

RAQUETTES : Randonnée découverte gratuite des Préalpes fribourgeoises le 17.12.2013 et Schwarzsee le 18.12.2013 ; Sorties dès janvier 2014.

WALKING, NORDIC WALKING : Bulle, Villars-sur-Glâne, Schönberg, Düdingen, Plaffeien, Corminboeuf

NORDIC WALKING ET SMOVEY WALKING : Aumont, Estavayer-le-lac, Payerne et Granges-Marnand

Pour la découverte :

SPINNING A UEBERSTORF : cours gratuit le 06.01.2014 et le 08.01.2014 de 10 :00-11 :00.

GYMNASTIQUE : Des groupes de gymnastique dans tout le canton.

AQUA-FITNESS : Places libres à Courtepin, le lundi de 11.00-11.45.

TCHOUKBALL : à Villars-sur-Glâne le vendredi de 16.00 – 17.15.

TENNIS : à Granges Paccot le jeudi de 10.00-11.00.

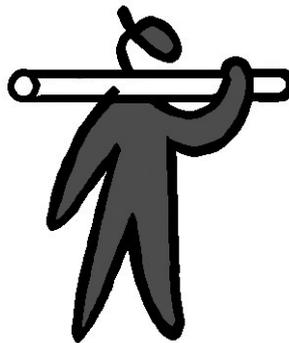
DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE : à Fribourg, Villars-sur-Glâne, Môtier et Estavayer-le-Lac.

FRITAX : initiation informatique pour votre déclaration d'impôts dès janvier

Programme d'activités détaillées - Renseignements - Inscriptions :

Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 - www.fr.pro-senectute.ch - info@fr.pro-senectute.ch

Installations
Clerc
s.à.r.l.
SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION



Emmanuel Clerc

Rte du Centre 11
1741 Cottens

Tél. 026 477 34 14
Fax 026 477 34 16
Natel 079 204 18 75

SERVICE & QUALITE



LES
BOUCHERIES
yerly.ch

Cottens
026 477 00 95

Rossens
026 411 03 18

La BCF, proche de vous!



HEURES D'OUVERTURE:

Lundi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mercredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Jeudi	08h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Vendredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00

www.bcf.ch



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert